

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
July 12, 2019 / 12 Juillet 2019
F5211-190276

White Cloud Island – Concrete Crib No. 4 Demolition, White Cloud Island (Kidd Bay), Ontario / White Cloud Island - Béton Crib No. 4 Démolition, l'île White Cloud (Kidd Bay), Ontario

Q1. In regards to the removal of concrete from Crib #4, would you be able to reuse it elsewhere if it was crushed to 0"-3"?

A1. All demolished materials must be removed from site except ballast rock. Refer to specification Section 02 41 13 part 3.3.1.

Q2. Can you verify if there is any rebar within the concrete?

A2. Reinforcing steel, dowels, anchor bolts, nuts and washers and bolt grouting shall be considered included in the removal of concrete and will not be measured separately for payment.

Q1. En ce qui concerne l'élimination du béton du caisson n° 4, seriez-vous en mesure de le réutiliser ailleurs s'il était concassé à une grosseur de 0 à 3 po?

R1. Tous les matériaux de démolition doivent être retirés du site, à l'exception des pierres de ballast. Consulter la Section 02 41 13 partie 3.3.1 du devis.

Q2. Pouvez-vous vérifier s'il y a des barres d'armature dans le béton?

R2. L'acier d'armature, les chevilles, les boulons, les écrous et les rondelles d'ancrage et le coulis des boulons sont considérés comme étant inclus dans l'élimination du béton et ne seront pas mesurés séparément aux fins de paiement.